



Fondation de l'abbaye de Chaumousey

Par Louis Jouve.

L'antiquité classique ne nous a laissé aucune notion sur le bassin de la Haute-Moselle. Bien que les profondeurs sauvages de la chaîne des Vosges n'aient certes pas été impénétrables pour les Romains, ils nous ont à peine transmis quelques noms en dehors de celui de *Vosagus* ou *Vogesus*. César, Lucain, Pline l'ancien, la table de Peutinger sont d'une brièveté désespérante, n'ayant pas eu sans doute l'occasion de lever le voile qui couvrait notre pays.

Dans un âge moins reculé, la Moselle répète pour nous le doux nom d'Ausone, mais les riantes descriptions du poète qui chante ses rives fertiles et verdoyantes, ses coteaux riches en vignobles, ses eaux limpides, navigables et poissonneuses, n'ont pour objet que les environs de Metz, de Toul et de Trèves. Venantius Fortunatus a aussi célébré la Moselle, d'autres l'ont mentionnée ; en recueillant les faibles notions éparses que présentent les écrivains et les géographes de l'antiquité, on ne saurait composer le plus petit corps géographique qui satisfasse notre ardente curiosité.

Le théâtre de Grand, des thermes, des mosaïques, de nombreux débris de l'époque gallo-romaine, inscriptions, statues, autels, monuments funéraires, les voies et les chaussées anciennes dont notre sol a gardé tant de traces jusqu'au pied de nos montagnes, ont un langage muet et obscur, mais déjà plein de révélations. Il faudra encore bien des découvertes pour jeter la lumière sur ces vieux âges et constituer un fond plus solide de connaissances sur l'état géographique, historique et moral de notre pays durant les siècles de paix que la Gaule a traversés depuis la conquête de César à l'invasion des barbares.

Les commencements de l'histoire positive et un peu suivie des Vosges sont en général dans celle des nombreux monastères qui y ont été fondés du VI^e au XIII^e siècle. Les chartes de leur fondation, les bulles qui confirmaient leur établissement et leurs possessions, les actes des pieuses donations qui leur étaient faites en foule soit par les évêques, soit par les fidèles, les héritages, les achats, les échanges, puis les chroniques, les vies des saints, les histoires particulières, appuyées sur des documents de toute nature, nous fournissent des détails très précieux sur l'état des terres et des personnes, sur les mœurs, les coutumes et l'esprit des populations. Il y a là des mines de renseignements qui, en ce qui concerne notre pays, n'ont été que faiblement explorées, et il a été fait peu de chose pour leur vulgarisation. Et je ne parle pas des vastes compilations latines composées par les moines des siècles derniers. Écrites naturellement avec les préoccupations monastiques de l'époque,

accueillant à peu près tout sans critique et souvent sans méthode, elles remplacent néanmoins une foule de documents dont la perte est à déplorer pour l'histoire.

La nouvelle méthode historique ne se contente pas seulement de l'entassement des vieux parchemins ; elle les examine pièce à pièce, mot à mot, pour les restituer dans leur intégrité. Secondée par les lois de la paléographie, de la linguistique et de l'épigraphie, contrôlant tout nom, tout fait, toute idée, elle se perd peut-être un peu dans les profondeurs de l'érudition, mais elle ramène toujours l'étude et l'esprit dans le chemin du vrai ; elle garantit du moins la certitude à ceux qui, armés de la méthode synthétique, refont l'histoire du passé. Quoique ce genre de travaux n'ait pas l'éclat que donnent les publications destinées à la foule, ils ont du moins une utilité certaine et la gloire ne fait pas défaut aux résultats les plus sérieux et les plus solides.

En imprimant aux sources positives les caractères les plus nets de garantie et de sécurité, le vaste mouvement qui, depuis cinquante ans, s'est produit dans l'analyse patiente de notre histoire nationale, celle du Moyen-Âge surtout, a révélé une façon plus vraie d'en considérer l'ensemble et les détails. Les études des histoires locales s'en sont ressenties, et, à leur tour, elles sont venues en aide aux travailleurs et aux penseurs qui habitent les hauts sommets. Depuis les Guisot et les Augustin Thierry pour les origines de notre nationalité, depuis les Guérard et les Quicherat pour l'exactitude et la profondeur de l'érudition ou pour l'archéologie, les Régnier pour l'épigraphie et les Desjardins pour la connaissance intime de la géographie et des institutions de la Gaule romaine, il n'est plus permis à un écrivain sérieux de regarder l'histoire comme un champ académique sur lequel on élève des monuments littéraires au moyen de tableaux dramatiques colorés d'un style brillant, où la forme emporte le fond. L'érudition, qui a tué la vieille école historique, n'en fournit que mieux aux esprits bien doués la puissance de ressusciter dans leur vérité vivante les hommes et les choses du passé.

Aussi n'est-ce que par une longue préparation et par l'étude constante des sources que les histoires locales peuvent être traitées avec une grande sûreté de main. Les Dumont, les Mathieu, les Boutellier, les Lepage, les Digot, les Prost et d'autres que j'oublie à tort, ont bien mérité de la Lorraine ; leurs travaux ne sont pas seulement goûtés et utiles, ils sont indispensables. Les archéologues, les numismates sont venus à la rescousse, et les académies, les sociétés savantes des départements se sont mises à l'œuvre. Il y a, il y aura encore longtemps dispersion de forces. Chacun travaille suivant son goût : l'un analyse, l'autre compile ; celui-ci essaye une synthèse un peu large ; celui-là vulgarise ; mais nous ne sommes pas encore près de voir surgir l'unité vraie de la diversité de tant d'intérêts locaux sans lien apparent, la société ayant été profondément divisée en laïque et en ecclésiastique.

Dans la circonscription de notre département, il avait déjà été fondé au VIIe siècle cinq monastères devenus fameux dans la suite : Remiremont, Étival, Saint-Dié, Senones et Moyenmoutier. C'est dans les titres de leurs archives, dans les chroniques qui ont parlé de leur établissement que nous trouverons les commencements de notre histoire. Dans l'étude que j'ai publiée sur les possessions

de Senones ¹, on a la preuve que ce pays de montagnes et de forêts était loin d'être un désert, à une époque qui semble couverte d'épaisses ténèbres. Bientôt apparaît le plus riche des chapitres des Vosges après Remiremont, celui d'Épinal, puis le XIe siècle fournit près de douze de ces établissements religieux, abbayes, chapitres et prieurés. Ce sont dans l'ordre chronologique Domèvre, Deuilly, Relanges, Bleurville, Bonneval, Poussay, Châtenois, Chaumousey, Hérival, Saint-Jacques et Romont. Le XIIe siècle en compte à peu près autant. Si nos archives possédaient tous les titres qui se rapportent à leur fondation, nous aurions un terrain solide, qui donnerait aux historiens un point de départ bien déterminé et assurerait leur marche en pleine lumière. Mais il faudrait étudier tous les documents avec méthode et dans l'ordre chronologique. Jusqu'ici on ne l'a fait pour notre pays que bien partiellement et d'une manière très incomplète. Cette histoire ne saurait être émiettée. S'il y avait quelque entente parmi les écrivains vosgiens qui aiment ce genre de travaux ; si quelque penseur zélé voulait en tracer le plan et attacher un fil conducteur dans ce dédale, on arriverait bientôt à l'édification d'un véritable monument historique. En attendant, il faut nous contenter des travaux que la bonne volonté met au jour de temps à autre. Les recherches de M. Fournier sur Rambervillers, de M. Cabasse sur Raon-l'Étape, de M. J. Renaud sur Charmes nous donneront les éléments importants de l'histoire de ces trois localités.

Parmi les monuments historiques dont on n'a pas encore beaucoup fait profiter notre histoire des Vosges, il faut citer en première ligne la Chronique de Chaumousey, mal connue parce qu'elle n'a pas été imprimée dans son intégrité et que le texte donné abonde de fautes qui en rendent la lecture difficile. Elle se recommande par son intérêt propre. Pour la mieux étudier et approfondir, j'en ai préparé une édition nouvelle avec une traduction et les notes historiques et géographiques qu'elle exige, et j'ose la croire définitive, à moins que la découverte d'un nouveau manuscrit de cette chronique n'y vienne apporter de légères modifications et remplir quelques lacunes.

L'implantation du monastère de Chaumousey vers l'an 1090 au milieu d'une forêt dans un vallon reculé, nous est racontée par le fondateur avec de nombreux détails qui donnent à ses pages un caractère fort instructif et intéressant. Séhère, ou Seherus, était un homme pieux, instruit et ennemi des tumultes du monde. Il voulait vivre dans la solitude et la pauvreté ; mais quand il est une fois maître de la terre de Chaumousey, commence alors pour lui une suite de tribulations qui le jettent dans les inquiétudes de longs procès commencés par la violence et ne semblent que l'attacher davantage aux biens de la terre ; on dirait, à lire sa chronique, qu'il n'est occupé qu'à enrichir son établissement et à défendre ses acquisitions.

Ce serviteur de Dieu a tout à la fois les vertus du cénobite et la finesse d'un ancien procureur qui sait que la patience est l'arme des forts. Ce caractère ressort de ses luttes avec Joscelin qui réclamait un héritage dont il se disait frustré par Séhère, avec l'abbesse de Remiremont au sujet d'une portion des dîmes de l'église paroissiale de Chaumousey, et avec Walter de Balléville, qui réclamait aussi des biens que son oncle avait donnés à l'abbaye pour le service de Dieu. Dans ces débats où se choquent les intérêts des ecclésiastiques et ceux des laïques, la loi de l'Église et

¹ Étude géographique sur les possessions du monastère de Senones, par L. Jouve ; Épinal, 1878, in-8° (Extrait du Bulletin de la Société philomatique de Saint-Dié).

la loi civile encore mal assise, on rencontre des détails très précieux sur les différentes juridictions, sur la manière de rendre la justice et sur les rapports de l'Église et de l'État, comme on dirait aujourd'hui. La grande querelle des investitures n'était encore qu'assoupie.

Au point de vue de la population et de l'état des terres et des personnes, l'intérêt historique nous semble tout aussi vif. Le pays était couvert - il s'agit du Xaintois, théâtre général des faits de la chronique - de petits et de grands seigneurs, dont quelques-uns avaient des demeures défendues par de hautes tours et des murs épais, et qui furent la souche de la noblesse et de la chevalerie lorraines. Les premiers ducs héréditaires habitaient alors Châtenois. La femme de Gérard d'Alsace, tige de cette grande maison, Hedwige, eut sa sépulture au cloître du prieuré qu'elle avait fondé dans cette ville forte. Aussi voit-on souvent Thierry II et son fils Simon parcourir le pays pour y rendre la justice, accompagnés d'une foule de chevaliers. Lors de la consécration de l'abbaye de Chaumousey, Séhère ne parle pas sans un certain orgueil de la multitude de gens accourus à une cérémonie que présidait un légat du pape. Si le monastère était situé au milieu d'une forêt sauvage, elle paraît du moins entourée d'une population considérable, non seulement de serfs, mais encore d'anciens colons, hommes libres, sujets seulement à quelques redevances, passant, il est vrai, d'un maître à l'autre au gré des événements, mais finissant un jour, moyennant un cens annuel, à s'élever à la propriété transmissible par héritage. Les noms des localités citées dans cette chronique, ont, on le voit, une importance réelle.

Certes les populations et les habitations rurales n'y étaient pas aussi denses qu'aujourd'hui ; on n'avait pas encore défriché autant de forêts et il y avait bien des terres sans culture ou mal cultivées. Mais, si les guerres qui ont suivi la chute de l'empire de Charlemagne, si les luttes entre l'Allemagne et la France pour la possession de la Lorraine ont ravagé, décimé le pays dont nous nous occupons, on peut dire qu'il était, à la fin du XIe siècle, assez bien remis de ses secousses. Nul trouble, nulle guerre, au temps de notre chroniqueur. La publication de la croisade avait généralisé la paix, et les monastères bénéficiaient surtout de la situation. Séhère cite un chevalier de Fontenoy qui, avant de partir pour Jérusalem, dépose sur l'autel de Chaumousey, en présence de plusieurs seigneurs du pays, des terres de ses propres alleux et celles que, par revendication, il avait usurpées sur l'abbaye.

Les localités, citées dans la chronique - et elles sont nombreuses -, sont les mêmes aujourd'hui, sauf deux ou trois qui ont disparu ou sont déchues d'un état plus florissant. Et ce ne sont pas seulement des villages qui sont nommés, mais encore des hameaux, des granges, des lieux-dits. Aussi peut-on dire, quand on a lu l'histoire des fondations des abbayes et des prieurés des Vosges, que notre pays, au XIe siècle, est constitué, quant à la géographie des lieux et à leur dénomination. Le défrichement, une meilleure culture, l'augmentation de la population ont seuls apporté une modification à son aspect. La disparition d'un fort petit nombre de localités est due surtout aux effroyables guerres du XVIIe siècle.

Nous ne connaissons de la vie de Séhère que ce qu'il en a écrit lui-même. Sans sa chronique nous ne connaîtrions probablement que son nom, comme fondateur de l'abbaye de Chaumousey. On peut présumer qu'il était d'Épinal, car il parle de son frère qui y était né et lui rendit des services importants. Il naquit en 1150 et mourut

en 1228, laissant de lui et de son abbaye une grande réputation incontestée qui domina dans le Xaintois et se répandit au loin dans les diocèses voisins.

Voici en substance l'histoire de la fondation de cette abbaye.

Un pieux ermite du nom d'Anténar habitait près du Saint-Mont un endroit nommé le Châtelet ², Séhère et quelques amis s'adjoignirent à cet homme de Dieu dont la mort fit placer le jeune ermite à la tête de la petite congrégation. Appelé à Toul pour y régler la vie religieuse d'un monastère qu'un certain Latulfe venait d'y fonder, il s'occupa avec zèle de la direction des deux communautés. Mais comme le Châtelet lui présentait plusieurs inconvénients, il crut ne pouvoir y remédier qu'en transportant ailleurs sa petite colonie religieuse. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

« Le bruit de notre situation, raconte Séhère, arriva aux oreilles d'une dame nommée Hadelvide... Elle insista avec force près de son mari, Théodoric ³, pour qu'il nous offrît et nous donnât sur ses alleux un lieu d'habitation. Souvent même elle lui répétait que n'ayant point d'héritier de leur chair, il devait travailler de tous ses efforts à laisser à Dieu son héritage. Enfin, grâce à Dieu, ils s'adressèrent à un clerc du nom d' Asselin... et nous prièrent unanimement et avec instance de venir nous-mêmes examiner et chercher une place... En parcourant son alleu, il nous parut bon d'en accepter une au milieu d'une grande forêt, c'est-à-dire dans un endroit qui semblait tranquille et éloigné de la foule du monde. »

« La donation faite en bonne forme, les frères se mirent à défricher avec tant d'ardeur qu'ils eurent en peu de temps disposé la place de leur monastère, et quand l'ouvrage fut achevé, Théodoric eut tant de joie d'y entendre chanter les louanges de Dieu qu'il fit à Séhère une donation authentique de toute sa terre de Chaumousey. »

Après la mort de ce seigneur, son frère Joscelin, irrité, pauvre qu'il était, de se voir frustré d'un héritage sur lequel il avait compté, voulut reprendre par la force ce qu'il disait lui avoir été injustement enlevé. Mais les procédés énergiques et brutaux qui caractérisaient la vie seigneuriale, rencontraient deux forces pour les briser : l'Église et la justice du souverain. Condamné par la cour du duc de Lorraine, Joscelin résista encore ; il ne finit ses pilleries qu'après une excommunication lancée par l'évêque de Toul. Sa soumission fut suivie d'une paix solennelle en présence d'un grand nombre de témoins.

Une autre revendication tout aussi sérieuse, bien qu'elle ne compromît pas l'existence du monastère, tendit à l'humilier et à l'amoindrir. L'abbesse de Remiremont qui possédait la seigneurie importante de Gorhey, voisine de Chaumousey, avec d'autres terres dans tous les environs, s'opposa à un bref de confirmation que Séhère avait obtenu du pape Paschal, prétendant avoir la moitié de l'église paroissiale de Chaumousey, c'est-à-dire la moitié des dîmes, et même une partie du lieu sur lequel était situé l'abbaye. Le duc de Lorraine, le roi de Germanie,

² Le Châtelet est cet énorme monticule, qui semble un éboulement du gris Mouton, entre le hameau du Xenois et la ferme de la Flotte, au nord de Saint- Etienne. La chapelle ancienne qui sert d'engrangement à la Piotte occupe l'emplacement de l'ermitage d'Anténar.

³ Chevalier, seigneur de Chaumousey.

Henri, le pape eurent fort à faire contre l'entêtement de l'abbesse qui ne céda que devant les menaces dernières de l'excommunication. Ce long procès ne fut terminé qu'à Langres où le pape Paschal prononça en faveur de l'abbé.

Les femmes, dont la piété exagérée allait parfois jusqu'à oublier les véritables devoirs de la famille, paraissent avoir été les principaux agents de toutes les libéralités qui vinrent accabler les religieux de Séhère, voués à la pauvreté. Ces donations, auxquelles celui-ci, malgré son mépris des richesses, ne s'est jamais refusé, quoique son abbaye fût déjà richement dotée, faisait trouver à la bienfaitrice sa plus belle récompense dans la cession d'une cellule pour elle, en qualité de sœur converse, pour son fils en qualité de moine et dans l'inhumation en terre bénite à l'ombre de l'église. Des biens revendiqués auxquels les membres de la famille croyaient avoir droit, Séhère ne lâcha jamais rien ; une sentence du duc ou des autorités ecclésiastiques lui donnait la victoire et il achetait définitivement la paix au prix de quelque argent ou d'une faible concession.

A la mort de l'abbé fondateur, le monastère possédait des biens, des granges, des bois, des prés, des dîmes, etc. dans plus de cinquante localités du Xaintois et aux environs, dans le diocèse de Toul ; et le XIIe siècle ne s'acheva pas sans que de nouvelles donations ne fussent venues compléter cette source de richesses jusque dans le diocèse de Besançon ; Il posséda très peu de biens au-delà de la Moselle, où de grands monastères étaient fondés depuis plus longtemps. Plusieurs de ces biens sortirent, il est vrai, de la maison de Chaumousey soit par échange ou concession, soit par aliénation, mais le revenu général n'en était guère diminué.

L'abbé exerçait dans son abbaye et dans les prieurés et paroisses qui en dépendaient - il avait le patronage de douze cures -, une juridiction quasi épiscopale ; il avait le droit de donner les quatre moindres ordres et la tonsure tant à ses religieux qu'aux sujets de son abbaye. Ce privilège lui avait été concédé par le pape Pascal II sous la redevance d'une étole sacerdotale qu'on devait donner chaque trois ans au palais de Latran et qui fut évaluée dans la suite à un florin d'or.

Dans le siècle dernier ce riche monastère possédait des biens ou des revenus dans quatre-vingt-cinq communes des Vosges, comme on le voit dans un État général qui en a été fait en 1774 (Archives des Vosges). J'en ai fait le relevé. Rien que pour la manse canoniale, car les biens de l'abbé étaient comptés à part, le revenu en argent seulement s'élève à une somme de 30 950 francs environ, qui vaudraient trois fois plus aujourd'hui ⁴, sans compter nombre de réseaux de blé, d'avoine, de seigle, d'orge, de sarrasin, de pintes de vin et d'huile, les carpes, les chapons, les poules et le beurre, et l'abbaye avait ses jardins, ses vergers, ses viviers, ses prés, ses bois, etc. qui n'entrent pas ici en ligne de compte. Il faut ajouter à cela le produit des dîmes, dont il n'est pas fait mention, de plus les terres et les dîmages qui formaient le revenu des différentes cures auxquelles elle nommait des religieux, et je ne parle pas des immenses bâtiments de l'abbaye même.

⁴ [Aujourd'hui : en 1881]. Les revenus de l'abbé n'étaient pas moindres.

Le lecteur nous saura peut-être gré de lui donner l'État de l'abbaye de Chaumousey, le 15 septembre 1738, d'après les archives départementales.

- 1° Le R. P. Nicolas Huguin, venu de Domèvre où il a été prieur deux ans.
- 2° Le R. P. Laurent, sous-prieur et professeur en théologie, venu de Saint-Pierremont.
- 3° Le P. François-Antoine Hauman.
- 4° Pierre Robert.
- 5° Laurent Vautier, professeur en théologie et confrère de la communauté.
- 6° Louis Bouchard.
- 7° François-Joseph Verlet, procureur.
- 8° J.-B. Estienne, administrateur de la paroisse.
- 9° Le maître Christophe Doger, cellérier, grennetier (sic), etc.
- 10° Barthélemy Poincelot.
- 11° Christophe Gérardin.
- 12° Jean Quinot, organiste.
- 13° François Sarrazin.
- 14° Antoine Dedon.
- 15° Charles le Blanc.
- 16° Joseph Cogné, adjuteur.

Domestiques.

Outre le berger et sa femme, il y a à l'aumônerie deux vieilles servantes, sœurs, pour la ménagerie, nommées Marguerite et Claudotte, chacune 14 escus, avec une petite nièce deux escus, c'est 90 livres.	90 livres
A la menuiserie deux garçons de boutique aux gages de la maison, gagnant 18 livres par mois, c'est 216 par an.	216
A la cuisine, un cuisinier marié, nommé Claude Thomas.	72
et un garçon d'environ 16 ans. Une paire de souliers et deux chemises.	36
A l'écurie un grand valet nommé Humbert Quinot, comtois, de 24 ans, gagnant	84
A la bouverie, 4 grands valets pour le labourage et les voitures savoir : Jacques Thiébaud, de Ruminel, 21 ans, gagnant	84
J.-B. Quinot, comtois, 22 ans	84
François Charton, de Châtimont, 20 ans	69
George Charton, son frère, 29 ans	69
Un petit valet pour garder les bœufs, J.-B. Charton.	30
A la marcairie, un vieux garçon Georges.	45
Un jardinier, Gabriel.	120
On donne au berger 12 livres, cinq réseaux de bled et 5 de seigle et 10 cordes de bois et on lui nourrit une vache. Tout cela vaut environ cent septante deux livres.	172
Ajouter les honoraires d'un appareilleur.	400
État des gages pour les domestiques ⁵ .	1571 livres

⁵ La livre valant 2 fr. 36 c., cela équivaut à 3,697 fr. 56.

Vitrier et ferblanquier (sic).

Il y avait outre cela pour un longtemps un vitrier et un ferblanquier gagnant chacun 20 sols par jour avec leur nourriture et celle de 2 jeunes garçons gagnant environ 3 sols. Dix maçons, dix manouvriers, à 18 livres 16 sols par jour, dix tailleurs de pierre au moins 8 livres par jour ⁶.

Tel était l'état des personnes à l'abbaye de Chaumousey en 1738. Nous avons dit ses revenus en 1774. En 1789, tout cela disparut. Aujourd'hui, il n'en reste que de faibles débris : la moitié de l'hôtel de l'abbé qui porte encore les traces de son ancienne grandeur et l'entrée principale de l'abbaye.

Les restes du premier bâtiment vont disparaître, dit-on, devant les flots de ce nouveau lac Mœris, créé dans un oasis de verdure, pour l'alimentation du canal qui doit unir la Moselle à la Saône.

Rien ne dure éternellement dans le monde ; tout se transforme. L'époque des moines et du mysticisme est finie. Le siècle est entré vaillamment dans l'ère de la science et de l'humanité. Il n'y a plus qu'à suivre. L'histoire gardera le dépôt du passé.

Publié dans *l'Annuaire général des Vosges* 1881, par Léon Louis, p. 118-126.

⁶ De 1731 à 1740, on travailla à la reconstruction de l'hôtel abbatial et de la maison canoniale.